

PAIE - MUTATIONS - GESTION CARRIÈRE

En raison du fonctionnement de l'administration en mode dégradé lié à la crise sanitaire, ALLIANCE vous informe :



POSITION STATUTAIRE INDIVIDUELLE

Les situations individuelles ont été arrêtées au 13.03.2020. A compter de cette date il n'y a plus aucune prise d'arrêtés ni de changements de situation administrative (RIB, échelon, reclassement, situation de famille, etc.) sauf cas très grave et urgent.

N.B : s'assurer du maintien de l'ancien compte bancaire en cas de demande de changement de RIB en cours pendant le temps de la crise.

PAIE



La rémunération principale de base est assurée avec comme référence le mois de mars. La paie d'avril sera reconduite sur le même modèle. Cela étant susceptible de se poursuivre au-delà (mai...).

Ce qui implique le non-paiement des HS, HN, astreintes et la non-régularisation des changements d'échelon ou de grade qui n'ont pas encore été pris en compte...

N.B : la prime d'habillement sera versée en avril pour la majeure partie des collègues.

MUTATIONS / AVANCEMENTS



Le mouvement profilé 2020 et les APC en cours sont momentanément suspendus tant que la DRCPN et les directions actives ne retrouvent pas un mode de fonctionnement normal.

La CAPN d'avancements Brigadier, Brigadier Chef et Major de Police est maintenue, elle se déroulera en visio-conférence.

ALLIANCE saisit la DRCPN afin que soient assurés tous les paiements annexes (primes, CET, ...)